



ARRETE
Portant réglementation de la circulation

N° 52/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

- VU** le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.113-2, L.141-2, R.116-2 et R.141-14 ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral du 22 FEVRIER 1965 portant règlement général sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
- VU** le nouveau Code pénal, notamment ses articles 131-13 et R.610-5 ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R.44, R.225 et 225-1 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213, L.2213-5 et L2512-13 ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
- VU** la demande en date du 27 mars 2026 de M. Louis JAMIN,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer la sécurité des intervenants et des piétons lors de travaux de ravalement sis rue des Seigneurs à Truchtersheim ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux de ravalement sis au 6 rue des Seigneurs à Truchtersheim, le stationnement sera interdit au droit de la propriété.

ARTICLE 2 : Ces dispositions seront applicables **du 28 mars au 10 avril 2026 inclus**.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8^{ème} partie – CF 024) et sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : En raison de l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures, le balisage mis en place devra être muni d'un dispositif lumineux ou réfléchissant garantissant une bonne visibilité de la signalisation.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM – cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS -arretes@sis67.alsace
- M. Louis JAMIN – 6 rue du Seigneur TRUCHTERSHEIM
- AFFICHAGE ET ARCHIVE.

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 27 MARS 2026



LE MAIRE
Justin VOGEL